

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Seine-et-Marne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts : Cette année, 2.134 dossiers ont été déposés contre 2.729 un an plus tôt ce qui traduit un recul des dépôts de -21,8% sur un an.
Ce mouvement de repli débuté à compter du T2, s'est également produit dans la région (-23,7%) tout comme au plan national (-24%). Le flux des redépôts a simultanément fait l'objet d'une légère consolidation pour s'établir à 41% de l'ensemble des saisines contre 39,8% l'an passé. La Seine-et-Marne représente par ailleurs 13,8% des déclarations de surendettement déposées en Île-de-France soit 189 dossiers/100.000 habitants de + de 15 ans, contre 156 dans la région et 204 pour le territoire national.
Enfin, l'endettement médian par dossier s'établit localement à 25.075€ contre 24.487€ pour l'Île-de-France et 19.150€ pour la France métropolitaine.

Recevabilité et orientation : 1.886 dossiers ont été reconnus éligibles en 2020, contre 2 615 dossiers l'an passé. 125 dossiers ont été déclarés irrecevables contre 208 en 2019. Sur 2.379 dossiers traités, 35,93%, contre 36.17% un an plus tôt, ont fait l'objet d'une orientation vers la procédure d'effacement total des dettes, pour plus de 43,4% de dossiers ne disposant d'aucune capacité de remboursement.
À noter par ailleurs que 19.4% des dossiers font état de la présence d'une dette immobilière contre 11.7 % au niveau régional et 14.5% au plan national ce qui confirme, encore cette année, une vraie spécificité du territoire seine-et-marnais tant dans l'environnement francilien qu'au regard des références métropolitaines.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes : Confirmant une tendance observée ces dernières années justifiée depuis 2018 par l'application des dispositions législatives limitant la phase de conciliation aux dossiers faisant état de la présence d'un bien immobilier, le taux de signature des plans conventionnels demeure assez satisfaisant en s'inscrivant en hausse sur un an et s'établir à 10,38%, un niveau toujours supérieur à la référence régionale (6,03%). Simultanément, les mesures imposées avec ou sans effacement partiel ont peu varié sur un an en se maintenant au-delà de 46,6% de l'ensemble des dossiers traités. Enfin, les affaires instruites en procédure de rétablissement personnel ouvrant vers l'effacement de dettes font état d'un repli à 30,3% contre 32.5% dans la région.

Mesures pérennes et mesures provisoires : La recherche de solutions pérennes est restée une priorité en 2020, comme les années précédentes, de sorte qu'il a été permis de traiter au total définitivement 70.7% des situations, contre 74% au plan régional et 76% au plan national.
Les mesures imposées, consistant par ailleurs en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances, ont été contenues parallèlement comme l'an dernier à un peu plus 11% des dossiers traités.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	-Présentation du rapport d'activité 2019 de la commission et de la typologie. -Point sur les aspects techniques de la procédure. -Point sur l'évolution des stocks de dossiers dans les juridictions compétences et leur traitement à l'issue du 1 ^{er} confinement.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	8	48 dossiers traités à la CCAPEX Nord et 59 dossiers étudiés à la CCAPEX Sud
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 13 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 161</i>	Mise à disposition d'informations concernant : - Le fonctionnement des comptes bancaires, l'inclusion bancaire et la clientèle fragile, les évolutions de la procédure de traitement du surendettement.
Rencontre avec l'UDCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 0</i>	Séance de travail habituelle non tenue compte tenu du contexte sanitaire.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 29</i>	-Présentation de la procédure de traitement du surendettement. - Présentation de l'inclusion bancaire. - Formation dans le cadre de la mise en place des PCB.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Interventions devant les Banquiers de la Place à 2 reprises notamment sur le thème de l'Inclusion bancaire.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>28 réunions pour 274 jeunes et 6 professeurs.</i>	Interventions dans le cadre de l'éducation financière et budgétaire au sein des missions locales (Melun, Lagny, Chelles et Torcy) pour des jeunes inscrits dans le dispositif « garanties jeunes », et au bénéfice de volontaires des écoles de la 2 ^{ème} Chance du département, de lycéens ou de collégiens.

Relations avec les Tribunaux :

Reconduction du point annuel habituel lequel portait également cette année sur les modalités de traitement des recours et contentieux divers en période et sortie de confinement.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Les actions d'expulsions des ménages surendettés. Participation à l'élaboration du référentiel sur la prévention des expulsions.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Néant en 2020.

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Les micro-entrepreneurs en activité n'ayant aucun endettement professionnel ne sont pas éligibles du fait de leur statut.

De fait, de manière générale les juridictions commerciales refusent l'ouverture de la procédure collective aux intéressés au regard de la nature de l'endettement exclusivement personnel si bien qu'ils ne disposent pas de modalités de traitement de leurs difficultés financières.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Cette année, les échecs de la phase de conciliation qui vise à préserver les biens immobiliers (résidence principale) relèvent en majorité de refus des débiteurs qui remettent en question la pertinence du montant de leur capacité de remboursement calculée par la commission et peuvent estimer la charge trop lourde.

Une large part des contestations sur les mesures validées par la commission émane également des débiteurs qui motivent leur refus sur les mêmes fondements.

La crise sanitaire a aggravé la situation de débiteurs bénéficiant d'un plan de règlement en cours entraînant une première vague de redépôt tout particulièrement au cours du second semestre.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les bailleurs, privés ou sociaux, formulent de nombreuses contestations des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, notamment quand la capacité de remboursement apparaît faiblement négative.

La contestation est régulièrement légitimée par le fait que le fonds de solidarité logement pourrait intervenir afin de prendre en charge la dette locative, ce qui éviterait un effacement total.

L'articulation de la procédure de surendettement et des procédures FSL demeure complexe.

Date : 17 février 2021

Le président de la commission

Thierry COUDERT
Préfet de Seine-et-Marne

Le secrétaire de la commission,



Jean-Benoît DUBOIS
Directeur départemental de la Banque de
France de Seine-et-Marne

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	2729	2134	-21,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	39,76%	41,04%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	3,70%	4,09%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2615	1886	-27,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,34%	13,89%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	208	125	-39,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	42,79%	49,60%	
Dossiers orientés par la commission	2665	1926	-27,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,69%	42,63%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,17%	35,93%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,68%	1,45%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,15%	62,62%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2949	2379	-19,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,10%	6,39%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,05%	5,25%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,52%	30,35%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,44%	0,97%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,44%	10,38%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,07%	4,25%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,37%	6,14%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	43,44%	46,66%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	32,32%	35,18%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,90%	18,16%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	11,12%	11,48%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,35%	70,74%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	62	50	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	25	21	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	30%	33%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	10%	6%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	47%	51%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Seine-et-Marne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	91 736	1 628	8 244	78,5%	85,0%	21 563	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	51 990	371	659	44,5%	19,4%	128 044	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	38 392	1 454	6 607	32,8%	75,9%	15 785	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 355	788	978	1,2%	41,1%	901	1,0
Dettes de charges courantes	15 697	1 495	5 209	13,4%	78,0%	5 020	3,0
Autres dettes	9 475	938	1 846	8,1%	49,0%	2 088	1,0
Endettement global	116 909	1 916	15 299	100,0%	100,0%	25 075	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Ile-de-France

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	556 846	12 499	60 740	71,4%	85,7%	18 146	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	254 116	1 703	2 957	32,6%	11,7%	127 921	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	290 418	11 493	50 420	37,2%	78,8%	15 673	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	12 312	5 884	7 363	1,6%	40,3%	980	1,0
Dettes de charges courantes	133 394	11 510	35 189	17,1%	78,9%	5 403	2,0
Autres dettes	89 742	6 845	13 549	11,5%	46,9%	2 290	1,0
Endettement global	779 982	14 590	109 478	100,0%	100,0%	24 487	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0